



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement  
Section utilité publique  
Affaire suivie par : Arnaud CLEMENT  
Tél. : 03 21 21 21 45  
arnaud.clement@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 6 avril 2022

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Liste des destinataires *in fine*

**OBJET :** **Reconquête écologique et hydraulique du cours d'eau « le Courant de la Motte »** –  
Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale unique formulée au  
titre de la loi sur l'eau, du défrichement, de la dérogation espèces et habitats protégées et de  
travaux en site classé, portée par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

**P.J. :**

- Copie de l'arrêté préfectoral daté du 5 avril 2022 d'ouverture d'enquête publique ;
- 1 avis d'enquête publique à publier ;
- 1 certificat d'affichage ;
- 1 dossier d'enquête publique ;
- 1 procès-verbal de dépôt du dossier.

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, une copie de mon arrêté préfectoral prescrivante, du  
lundi 25 avril 2022 au mercredi 25 mai 2022 inclus, une enquête publique relative au projet repris en objet  
du présent courrier, sur le territoire des communes de OIGNIES et de DOURGES.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de OIGNIES.

Je vous serais obligé de bien vouloir veiller à l'accomplissement des formalités de publicité qui vous  
incombent, à savoir la publication, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant  
toute la durée de celle-ci, de l'avis d'enquête, par voie d'affiches, en votre mairie ainsi qu'à la  
publication de ce même avis sur le site internet de votre mairie. Vous voudrez bien m'adresser, à l'issue  
de l'enquête, le certificat justifiant la mise en œuvre de ces modalités.

Je vous informe que, par décision du 31 mars 2022, monsieur le président du Tribunal Administratif de  
Lille a désigné Monsieur Gérard KAWECKI en qualité de commissaire enquêteur. Ce dernier vous fera  
prochainement parvenir le registre d'enquête coté et paraphé par ses soins.



Vous aurez la charge de déposer le dossier d'enquête et d'ouvrir le registre pour le 25 avril 2022 matin.  
À l'issue de l'enquête, vous devrez lui transmettre, sans délai, le registre accompagné des pièces annexées afin qu'il le clôture.

Afin que le public puisse lui faire part de ses observations et propositions, le commissaire enquêteur assurera des permanences, selon le calendrier fixé comme suit :

- le lundi 25 avril 2022 de 8h30 à 12h en mairie de Oignies ;
- le jeudi 28 avril 2022 de 13h30 à 17h en mairie de Dourges ;
- le lundi 16 mai 2022 de 13h30 à 17h30 en mairie de Oignies ;
- le jeudi 19 mai 2022 de 9h à 12h en mairie de Dourges ;
- le mercredi 25 mai 2022 de 13h30 à 17h30 en mairie de Oignies.

J'appelle votre attention sur l'obligation de solliciter l'avis de votre conseil municipal sur la demande d'autorisation, en application de l'article R181-38 du code de l'environnement. Je vous rappelle que la délibération par laquelle le conseil municipal rendra son avis devra intervenir au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique, pour que l'avis émis puisse être pris en compte. Il conviendra de m'adresser copie de cette délibération à l'adresse de courriel suivante : [pref-enquetes-publiques@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@pas-de-calais.gouv.fr).

Je vous précise enfin qu'un extrait de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique fera l'objet d'une publication dans la presse les mercredi 6 avril et 27 avril 2022 dans le journal « L'Avenir de l'Artois » ainsi que les vendredi 8 avril et mercredi 27 avril 2022 dans le journal « La Voix du Nord ».

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet,  
le Chef de Bureau



Jean-François RATEL

*Copie pour information à:*

- M. Le Sous-Préfet de LENS
- M. le DDTM / Service de l'Environnement

## Liste des destinataires

- Madame la Maire de OIGNIES ;
- Monsieur le Maire de DOURGES ;